



Rapporteur : Mme MESTRIES

49329

Commission n°2

24 - Sport

### Mission d'information et d'évaluation de la politique parasport du Département d'Ille-et-Vilaine

Le jeudi 18 avril 2024 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. COULOMBEL (pas de pouvoir donné), M. GUIDONI (pas de pouvoir donné), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h45.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3221-22-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 63 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 septembre 2023 portant création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine ;

## Exposé :

En septembre 2023, onze membres de l'Assemblée départementale ont formulé, par voie écrite, une demande au Président du Conseil départemental en vue de la création d'une mission chargée de recueillir des éléments d'information sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine.

Dans sa séance du 28 septembre 2023, en application de l'article 63 de son règlement intérieur, l'Assemblée départementale a décidé de faire droit à cette demande en délibérant sur la mise en place de cette mission d'information et d'évaluation sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine, fixant sa durée à six mois, et procédant à la désignation de onze de ses membres pour participer aux travaux de cette instance (annexe 1).

Les personnes désignées étaient Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme BILLARD, Mme LEMONNE, M. SOULABAILLE, M. GUIDONI, Mme DUGUEPEROUX-HONORE, Mme ABADIE, Mme SALIOT, M. SALMON et M. BOHANNE.

Lors de la première séance de travail, le 8 novembre 2023, les membres ont désigné Mme MESTRIES présidente de la mission et Mme ABADIE vice-présidente.

La première réunion de la mission a été l'occasion de préciser la commande et le champ d'étude souhaité, conduisant les onze membres à en modifier le périmètre initial. En effet, le handisport encadre exclusivement la pratique sportive des personnes en situation de handicap physique ou sensoriel, celles des personnes concernées par un autre type de handicap étant regroupée sous l'appellation sport adapté. L'ambition partagée étant de considérer la plus grande diversité des handicaps et de cerner plus largement les multiples enjeux liés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, il a été convenu par la mission de retenir le périmètre du parasport, englobant ainsi le handisport et le sport adapté. Cette redéfinition de la commande explique le titre dudit rapport qui expose une politique parasport et non une politique handisport.

Pour mener à bien son étude, la mission d'information et d'évaluation a suivi la méthodologie de travail suivante :

4 réunions : les 8 novembre et 11 décembre 2023, 13 février et 13 mars 2024 (annexe 2) :

- Différents temps d'échanges, sur la définition commune des diverses notions gravitant autour de ce sujet, expressions des attendus, préconisations issues de la réflexion et partage de la structuration du rapport final ;
- Phase d'état des lieux et de présentation des dispositifs et partenariats existants.

4 temps d'audition combinant des rencontres physiques et en visio-conférences (annexe 3) :

- Rencontre avec le délégué régional du comité paralympique et sportif français, le 9 janvier 2024 ;
- Rencontre avec les comités départementaux handisport et sport adapté, le 18 janvier 2024 ;
- Rencontre avec deux clubs sportifs ayant mis en place des sections handisport et sport adapté, le 30 janvier 2024 ;
- Rencontre avec le groupement d'intérêt public Sport Bretagne (ex campus de l'excellence), le 13 février 2024.

Des supports de travail et des comptes rendus de chaque séance ont été élaborés. Les échanges

ont largement porté sur les offres de pratique du parasport en Ille-et-Vilaine, leur niveau de connaissances et les conditions et difficultés d'accès pour les personnes en situation de handicap.

Ces difficultés peuvent notamment être caractérisées par un certain nombre de données.

En 2019, la population d'adultes et d'enfants en situation de handicap en Ille-et-Vilaine était de 26 675 personnes. Toujours en 2019, la part des licenciés de la fédération française de sport adapté et de la fédération française handisport en Ille-et-Vilaine s'établissait à 40,56 pour 1 000. Par comparaison, le ratio licenciés / habitants en Bretagne (hors handicap) s'élevait à 28 % la même année. Si la mesure du taux de pratique sportive des personnes en situation de handicap demeure un exercice complexe, il est aujourd'hui trop faible par rapport aux pratiquants ordinaires et un nombre de freins importants restent à lever. La mission d'information et d'évaluation a voulu se saisir de ces constats.

Le rapport présenté est le fruit d'un travail collectif des membres de la mission d'information et d'évaluation sur la politique parasport du Département d'Ille-et-Vilaine. Les documents annexés permettent de compléter et d'illustrer ce rapport et de porter à connaissance les données collectées pendant les différentes réunions et auditions.

Prenant appui sur les informations reçues, les témoignages des comités, clubs et acteurs rencontrés, les constats et les interrogations énoncés tout au long de la mission, ce document reprend les réflexions émanant du groupe et les points marquants qui ont amené aux préconisations.

Outre la question de la mobilisation du mouvement sportif en faveur des personnes en situation de handicap, les problèmes croisés de la mobilité et du matériel parasportif ont été largement soulevés. Si l'offre et les outils existent, il convient de noter que des efforts restent à faire pour renforcer les actions en place et envisager de nouvelles propositions, notamment sur les territoires en étant dépourvus. Pour ce faire, la sensibilisation des partenaires départementaux reste un enjeu fort pour faciliter l'inclusion par le sport.

Les réflexions de la mission se sont inscrites autour de quatre grands axes thématiques :

- . Mobilisation du mouvement sportif en faveur des personnes en situation de handicap ;
- . Mobilités ;
- . Matériel parasportif et communication ;
- . Sensibilisation, acculturation.

Les seize préconisations formulées par la mission sont reprises ci-dessous selon ces quatre axes retenus :

### **1) Mobilisation du mouvement sportif en faveur des personnes en situation de handicap**

- En lien avec les comités sport adapté et handisport, intégrer la désignation d'un référent parasport dans les prochaines conventions formalisant les accords entre le Département et les comités sportifs (fin 2024-début 2025) ;
- Réaffirmer les missions des éducateurs sportifs départementaux pour renforcer le développement de créneaux de parasport par les clubs, pour assurer les besoins de surencadrement des activités parasportives ;
- Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les établissements publics de coopération intercommunale au parasport et favoriser le développement et la sanctuarisation de créneaux horaires spécifiques à la pratique des personnes en situation de

handicap dans l'utilisation des équipements communaux et communautaires soutenus financièrement par le Département ;

- Prolonger le programme « Clubs inclusifs » au niveau départemental au-delà de juin 2025 et en informer les établissements publics de coopération intercommunale et les offices des sports ;
- Capitaliser les compétences et l'expertise de clubs accueillant déjà des sportifs en situation de handicap en créant notamment un réseau d'ambassadeurs du parasport en Ille-et-Vilaine.

## **2) Mobilités**

- Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les établissements publics de coopération intercommunale et les offices des sports au parasport et favoriser le recours aux transports à la demande pour assurer les déplacements vers les lieux de pratique parasportive ;
- Aider à la création d'une offre de covoiturage solidaire bénévole pour l'accès au sport des personnes en situation de handicap (EHOp ?).

## **3) Matériel parasportif**

- Soutenir financièrement l'achat de matériel handisport pour les clubs en élargissant le dispositif d'aide à l'achat du matériel au profit du parasport ;
- Concourir à la création d'une plateforme numérique (accessible sur le site internet de la collectivité) pour référencer et mutualiser le matériel parasportif pouvant l'être en Ille-et-Vilaine en associant le comité départemental olympique et sportif ;
- Favoriser l'accessibilité financière et matérielle des équipements parasportifs pour les publics en situation de handicap en faisant connaître les volets « parasport » existants des ressourceries sportives ou en incitant à leur développement.

## **4) Communication, sensibilisation et acculturation**

- Définir une stratégie et un plan de communication pour informer et promouvoir l'offre parasportive breillienne auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles, en lien avec la maison départementale des personnes handicapées, les centres locaux d'information et de coordination, le collectif handicap 35, l'association des maires de France 35, l'association des maires ruraux de France 35 et les offices des sports ... ;
- Acculturer : coordination d'un temps de regroupement départemental annuel entre les acteurs du sport et du handicap (services du Département, comité paralympique et sportif français, comités handisports et sport adapté, services de l'Etat, universités...) avec l'objectif de sensibiliser les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie, le cas échéant au sein de structures médico-sociales, pour éviter les ruptures de la pratique sportive. Le lancement de cette démarche sera réalisé par le Département ;
- Dans le cadre des conventions avec les clubs de haut-niveau, permettre la découverte par le grand public de disciplines parasportives et favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à des manifestations sportives de haut niveau ;
- Promouvoir le parasport, et notamment les activités des comités handisport et sport adapté dans le magazine « Nous Vous Ille », et valoriser les actions réalisées par l'animation sportive départementale sur ce sujet au profit de l'inclusion sportive des personnes en situation de handicap ;
- Saisir le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie pour élargir et approfondir la réflexion autour du parasport ;
- Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les

établissements publics de coopération intercommunale et les offices des sports aux bienfaits du parasport pour la santé des personnes en situation de handicap en recommandant la pratique d'activités physiques et sportives auprès de ce public.

Ce rapport et ses annexes sont un arrêt sur image du parasport dans le contexte inédit de l'année olympique et paralympique, catalyseur d'un regard spécifique sur les politiques sportives. Enjeux d'inclusion et de promotion de la santé des personnes en situation de handicap au sein de la société, cette année de mobilisation devra permettre, au-delà des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le développement de la pratique du parasport en Ille-et-Vilaine.

### Décide :

- de prendre acte du rapport de restitution de la mission d'information et d'évaluation de la politique parasport du Département d'Ille-et-Vilaine ci-annexé et plus particulièrement des préconisations réparties en quatre axes :

- 1) Mobilisation du mouvement sportif en faveur des personnes en situation de handicap ;
- 2) Mobilités ;
- 3) Matériel parasportif ;
- 4) Communication, sensibilisation acculturation.

### Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 24 avril 2024

ID : AD20240305

Pour extrait conforme